

L'OHADA a son Université d'Eté

Dans la continuité de ses actions multiformes en faveur de la promotion et de la vulgarisation de Droit Uniforme Africain issu du Traité OHADA, **Cercle Horizon**, vient d'ajouter une nouvelle corde à son arc : **une Université d'été**.

La formule n'a peut être rien d'exotique, mais elle a le mérite de traduire l'état d'esprit des initiateurs : profiter de la période estivale pour offrir un cadre de réflexion et d'échanges à toutes les forces vives de l'OHADA. Des praticiens et universitaires, des acteurs politiques, institutionnels mais aussi ceux de la société civile notamment les CLUBS OHADA sont donc invités à mener une réflexion critique sur l'état d'avancement du processus OHADA et à s'interroger sur leurs actions chacun dans son domaine.

Pour cette première édition, nous avons choisi d'orienter nos sujets de réflexion sur le thème : « **OHADA, Outil de sécurisation et de fiabilisation des investissements en Afrique** ».

En effet, 15 ans après le lancement du processus d'harmonisation, cette rencontre scientifique se situe dans un contexte assez particulier. Un vaste chantier de réforme institutionnelle et structurelle est engagé avec à la clé, la modification du Traité OHADA du 17 octobre 1993 et la ré-écriture de certains Actes Uniformes qui ont montré leurs limites et incohérences à l'épreuve de la pratique. Il est aussi question de la restructuration de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage.

En choisissant ce thème, nous avons voulu recentrer le débat en rappelant le diagnostic posé par Feu Kéba MBAYE, maître d'œuvre de l'OHADA, pour justifier le recul des investissements sur le continent africain au début des années 90 : *L'insécurité juridique et judiciaire lié à un arsenal législatif complètement désuet*. Les vertus cathartiques d'un droit uniforme africain des affaires avaient été évoquées à juste titre pour justifier la mise en place du Traité OHADA et soigner le mal à sa racine.

Il est évident que le droit OHADA doit évoluer et s'adapter... mais prenons garde à ne pas « *jeter le bébé avec l'eau qui a servi à le laver* ». Entre souplesse et efficacité, la législation OHADA doit pouvoir se rénover et se faire plus attractive... Dans quelques mois, ce sera la République Démocratique du Congo qui rejoint la communauté juridique. Le Nigeria Etat anglophone sera peut-être le 18^e membre. L'idée d'une OHADA « vecteur de l'Unité Africaine » ne sera plus un mythe mais une heureuse réalité.

Réalité dans son idéal mais aussi réalité dans la pratique quotidienne des activités économiques, dans la mise en œuvre des procédures juridiques et dans le règlement des conflits commerciaux.

En tout cas, l'avenir et la consolidation du Droit OHADA vont se jouer sur le terrain de la diffusion et de la promotion. La société civile notamment les Commissions Nationales et les Clubs OHADA se sont illustrés de façon remarquable sur ce créneau. En ce qui concerne les Clubs OHADA, véritables chevilles ouvrières de l'OHADA, ils doivent évoluer aussi bien dans leurs structures que dans leurs composantes... Il y va de leur crédibilité et de leur efficacité.

Une Université d'été chaque année sera peut-être l'occasion pour ces Clubs et les bénévoles de mieux s'informer et se former afin de mieux servir l'OHADA.

Akwaba à tous !!!

Michel Akouété Akué
Président de Cercle Horizon

